

Coordonner l'évaluation, pour quoi faire ?

Pour une politique publique de l'évaluation en France

En résumé :

Coordonner l'évaluation des politiques publiques, d'accord, mais pour quoi faire ? Nous voyons trois axes d'intervention :

- **Comblent le manque de connaissances sur l'action publique et ainsi concevoir des politiques plus efficaces, cohérentes, pertinentes,** notamment en menant une approche coordonnée pour évaluer les politiques qui touchent le plus les citoyens mais qui sont trop peu évaluées ; en mutualisant les évaluations ; en menant un travail d'agrégation des connaissances sur « ce qui marche, pour qui, dans quels cas, pourquoi et comment ? » ; et en faisant en sorte que ces connaissances soient utilisées dans la fabrique de l'action publique ;
- **Transformer l'action publique sur le long terme.** L'évaluation ne doit plus être à la merci des alternances. Il faut mettre en place des systèmes d'évaluation permanents, et en particulier au niveau gouvernemental, avec des objectifs ambitieux de revue des politiques. C'est uniquement lorsque l'évaluation fera partie intégrante de l'action publique qu'elle donnera son plein potentiel ;
- **Contribuer au débat démocratique.** Une évaluation ponctuelle, aussi indépendante et rigoureuse fût-elle, ne satisfera jamais toutes les attentes. Il faut dès lors faciliter l'expression de la diversité des commandes et des approches. Nous appelons notamment à la réalisation d'évaluations par les groupes politiques de l'Assemblée, ainsi qu'à un rôle spécifique pour le CESE.

Le thème de la table ronde organisée le 14 mars par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale est « *Comment mieux coordonner et valoriser les travaux d'évaluation des politiques publiques ?* »

Cette question fait écho aux conclusions des députées Valérie Petit et Pierre Morel-à-l'Huissier dans leur rapport d'information sur l'évaluation des dispositifs d'évaluation des politiques publiques paru l'année dernière¹.

Faisant le constat d'un paysage éclaté et d'évaluations parfois redondantes, ils proposent notamment de créer un « Haut Conseil de l'évaluation des politiques publiques », chargé de « coordonner les travaux de recherche sur l'évaluation des politiques publiques, en identifiant l'offre des universités et la demande des administrations » et de « définir les besoins d'évaluation pour concourir au choix des politiques publiques à évaluer et coordonner l'intervention des acteurs ».

Sans préjuger de la mise en place d'une telle instance, nous nous inscrivons dans un « futur désirable », que nous espérons différent de la poursuite des tendances actuellesⁱⁱ. De ce « futur désirable » de l'évaluation en France peuvent découler alors des modalités possibles, et multiples, de coordination.

DES ÉVALUATIONS UTILES ?

L'évaluation des politiques publiques, selon la définition qui en est donnée par la Société française de l'évaluation, « vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts »ⁱⁱⁱ. De fait, l'évaluation en tant que pratique a émergé et s'est développée avec l'utilisation de ses travaux (pour la décision, notamment) en ligne de mire. C'est un des points qui la distingue de la recherche, pour laquelle le critère de l'utilisation n'est pas à lui seul déterminant pour engager ou non des travaux.

Les conditions de l'utilisation d'une évaluation sont ainsi à chercher dès la conception de la démarche, par exemple en répondant à des questions qui se posent sur l'action publique, en liant l'évaluation à une prise de décision, ou en impliquant les parties prenantes pour qu'elles se saisissent des résultats^{iv}. Les bonnes pratiques pour rendre les évaluations plus utiles sont connues, même s'il n'existe pas de baguette magique^v. Cela n'empêche pas de chercher à mieux valoriser les résultats de l'évaluation, au-delà d'un « épisode d'évaluation » particulier. Au contraire, la pratique et la pensée évaluative ont selon nous le potentiel de contribuer plus largement à la meilleure qualité de l'action publique en France, et du débat démocratique.

Dès lors, si une coordination doit être mise en place, elle doit viser à permettre à la pratique évaluative en France de donner son plein potentiel, et ce aux différents niveaux évoqués ci-dessus. Nous proposons ainsi trois objectifs possibles pour une coordination des politiques publiques, et des pistes de solution à mettre en œuvre pour les atteindre.

COORDONNER POUR QUOI ?

Pour combler le manque de connaissances sur l'action publique

Sur de très nombreux sujets, nous manquons aujourd'hui de connaissances sur les conséquences de l'action publique sur les problèmes sociaux qu'elle cherche à résoudre. Ce constat n'est pas propre à la France, mais nous pensons qu'il est renforcé par le refus d'une grande partie des chercheurs, à partir de la fin des années 1990, de s'inscrire dans la commande publique en évaluation^{vi}.

Nous voyons trois façons dont une coordination pourrait agir à ce niveau :

- **D'abord en élargissant le domaine de l'évaluation à toutes les politiques**

publiques. Aujourd'hui encore, l'évaluation tend à porter avant tout sur un petit nombre de politiques publiques, sociales ou économiques notamment, au risque de la redondance¹. On ne peut pas se satisfaire d'un recours uniquement stratégique à l'évaluation : peut-on se donner des critères de choix plus systématiques, prenant en compte le coût des politiques publiques, mais aussi par exemple leurs conséquences sur la vie quotidienne des citoyens ? À cette aune, l'évaluation doit pouvoir traiter tout autant des politiques régaliennes, trop peu évaluées, et de sujets très idéologisés et pour lesquels l'évaluation, en dépassionnant les débats et en fournissant une base factuelle, peut redonner du pouvoir d'agir, la déradicalisation en étant un exemple récent^{vii} ;

- Ensuite, en menant un travail d'agrégation des connaissances évaluatives. **Quel est l'acquis évaluatif** aujourd'hui sur les politiques publiques menées en France ? L'Observatoire de la Société française de l'évaluation (SFE), qui recense aujourd'hui près de 4 000 évaluations, est un premier pas. Le suivant consisterait à engager un travail de synthèse systématique : qu'est-ce qui marche, pour qui, dans quels cas, pourquoi et comment^{viii} ? Ce travail ne doit pas se limiter à un type d'évaluation ou à un champ disciplinaire : il doit intégrer toute la connaissance produite, quelles que soient les méthodes, le champ d'évaluation ou les commanditaires², ce qui suppose de les impliquer et de les convaincre de l'intérêt d'une telle démarche. La SFE pourrait avoir un rôle en ce sens ;
- Ce travail d'agrégation peut permettre de faire ressortir les interventions, les contextes, les mécanismes pour lesquels les connaissances n'existent pas, et viser à les compléter de façon proactive. Au niveau mondial, ce travail est porté par une organisation telle que la Campbell Collaboration³, qui a engagé un travail de **cartographie systématique des connaissances manquantes** (*Evidence gap map*) pour identifier ce qu'on ne sait pas et pousser à investir ces champs de connaissance insuffisante ;
- Enfin, en agissant pour que ces connaissances soient utilisées dans l'action publique. Diffuser ou mettre à disposition les connaissances, dans un océan de données probantes, est insuffisant : c'est le rôle du courtage en connaissances que de **mettre en relation ceux qui produisent les données et ceux qui en ont besoin** (les administrations, le législateur, la société civile...) et de traduire les connaissances acquises en connaissances utilisables dans l'action publique^{ix}.

¹ Parmi les 3 323 évaluations recensées par la SFE sur la période 2007-2016, près des deux tiers portent sur le développement économique, la santé-solidarité, l'emploi, le développement durable et le développement local. Voir le site de l'Observatoire. <http://www.sfe-asso.fr/observatoire-evaluation/presentation-observatoire-sfe>.

² Les fondations, le monde de l'économie sociale et solidaire ont de plus en plus recours à l'évaluation ces dernières années, mais la connaissance produite reste le plus souvent privée.

³ La Campbell Collaboration coordonne et capitalise des travaux d'évaluation dans le monde entier, essentiellement sur des problématiques de développement. <https://campbellcollaboration.org/>

L'État peut ici avoir un rôle d'impulsion et d'encouragement à ce mouvement de consolidation de la connaissance sur les effets de l'action publique. Des appels à projets ciblés permettraient de s'intéresser à des politiques trop peu évaluées ou de consolider les connaissances sur l'action publique⁴. Les évaluations mutualisées, dans lesquelles plusieurs acteurs mettent leurs ressources en commun pour évaluer, sont également une option intéressante⁵. Menées sous l'égide de l'État ou directement par une coordination de parties prenantes, elles permettent d'impliquer plus largement les acteurs, et offrent une perspective comparative qui ouvre ensuite sur la capitalisation des savoirs. Un courtage de connaissances peut également être organisé à l'échelle nationale à travers des centres spécialisés, sur le modèle britannique par exemple^x.

Il nous semble cependant que **la meilleure valorisation de l'acquis évaluatif passe plus globalement par un changement de culture** qui ne se limitera pas à de la coordination. Les agents publics comme les élu·es de la Nation doivent sans doute d'abord se convaincre de l'importance de mobiliser les connaissances existantes dans la fabrique de l'action publique (ce qui ne va pas de soi), apprendre à le faire, et s'en donner les moyens. Côté administration, des programmes expérimentaux pourraient être lancés pour améliorer les pratiques de conception en ce sens et tenter de trouver une approche associant agents publics, élu·es, chercheur·es, évaluateurs/rices et parties prenantes et qui soit compatible avec la culture administrative française. Côté Parlement, la synthèse systématique des évaluations existantes en amont de la discussion de projets ou de propositions de loi, et la commande de travaux supplémentaires lorsque c'est nécessaire, permettraient aux élu·es d'être dans une position plus avantageuse dans les débats.

La recherche française dans toutes ses composantes et ses disciplines doit aussi réinvestir la commande publique en évaluation et en conception des politiques publiques^{xi}, et à terme organiser une véritable recherche en évaluation en France, avec une ou des revues spécialisées⁶, des unités de recherche, des doctorants, etc. Cela ne se décrète sans doute pas, mais peut être soutenu plus systématiquement.

Pour transformer l'action publique sur le long terme

Depuis 30 ans, l'évaluation en France souffre d'être remise en cause à chaque alternance et doit (re)conquérir sa place dans l'action publique. Les conséquences en sont désastreuses, ne serait-ce que parce que **les apports de l'évaluation**

⁴ La Caisse nationale des allocations familiales a ainsi récemment financé une revue de littérature critique sur les effets de l'accompagnement social sur ses bénéficiaires. (APEX, 2017).

⁵ Nous l'avons récemment expérimenté avec l'évaluation de l'impact de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, qui a réuni 12 Régions et la Direction générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (Quadrant Conseil – KPMG, 2019).

⁶ Il n'y a pas de revues françaises d'évaluation, alors qu'il y a des revues canadienne, suisse, ou africaine, pour rester dans l'espace de la Francophonie.

tiennent tout autant à sa réalisation qu'à sa planification^{xii} : formulation des enjeux, des objectifs et de la façon dont ils sont censés être atteints (la « théorie du changement » de l'action) ; mise en place d'un système de suivi & évaluation comprenant des indicateurs, mais aussi un mécanisme de remontée des données et d'une gouvernance orientée vers l'atteinte des résultats attendus ; identification d'échéances constituant des moments pour rendre compte, mais aussi et surtout apprendre de la mise en œuvre, etc.

Nous pensons que l'évaluation ne peut réellement changer l'action publique que dans la mesure où il est évident pour tout·e fonctionnaire, partie prenante, citoyen·ne, que cette dernière sera évaluée. Cela passe par des « systèmes d'évaluation »^{xiii}, c'est-à-dire des programmes ambitieux, de long terme, s'appuyant sur des personnels compétents, et visant à produire des évaluations utiles à la décision.

En France, il existe plusieurs systèmes d'évaluation, notamment celui des fonds européens qui est inscrit depuis trente ans dans les collectivités et les administrations françaises^{xiv}. Depuis le non-renouvellement de la Modernisation de l'Action publique (MAP), qui a donné lieu à 80 évaluations entre 2012 et 2017, le plus important est sans doute le système expérimentaliste. Porté notamment par des économistes empiristes, il soutient la vision d'une action publique qui doit nécessairement être expérimentée pour être évaluée⁷ et a connu un succès grandissant ces dix dernières années en France et dans le monde. Cependant, l'utilité de ces évaluations pour la décision a largement été battue en brèche ces dernières années^{xv}. Cette approche apparaît par ailleurs peu adaptée dès que les dispositifs sont en réalité engagés en conditions réelles et de grande ampleur. Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en est un bon exemple. L'évaluation du CICE par six équipes différentes a donné lieu à des développements méthodologiques de grande qualité, sans toutefois permettre de rendre compte de ses effets et surtout sans pouvoir fournir d'éléments d'explication qui permettraient d'améliorer la mise en œuvre de ce dispositif^{xvi}.

Sans être exempte de défauts, la MAP avait l'avantage de faire porter la focale évaluative au niveau qui intéresse le plus les citoyens, c'est-à-dire les politiques publiques (politique du logement, du développement rural, etc.) plutôt que les programmes⁸. Elle a contribué à faire évoluer les pratiques de l'administration, notamment sur la participation des parties prenantes ; elle a mis les membres des

⁷ L'évaluation est alors essentiellement envisagée dans une approche dite contrefactuelle. Ce type d'évaluation consiste à comparer, toutes choses égales par ailleurs, une situation « avec intervention » et « sans intervention ». Le cadre expérimental permet ainsi de disposer d'une situation sans intervention.

⁸ Les services de l'État évaluent depuis longtemps leurs programmes. Les évaluations par l'État et ses agences représentent la moitié des évaluations recensées par l'Observatoire entre 2007 et 2016.

corps d'inspection en situation de réaliser des évaluations et de monter en compétence sur ce sujet ; et surtout, elle a montré sa capacité à influencer sur l'action publique là où les précédentes approches à ce niveau avaient plutôt échoué^{xvii}. Il apparaît ainsi essentiel de **remettre en place un programme ambitieux d'évaluation des politiques de l'État, coordonné par le Premier ministre**, appuyé, voire réalisé au moins en partie par un corps permanent de fonctionnaires évaluateurs et directement connecté à la prise de décision.

Il ne s'agit pas de remplacer un système par un autre. L'expérience a montré les risques de routinisation qui sont afférents à ces démarches systématiques, de même que leur difficulté à remettre fortement en cause les politiques menées^{xviii}. Il faut donc avoir d'autres systèmes et d'autres sources d'évaluation qui remettent en cause ce que produisent les systèmes, et qui interrogeront les effets inattendus, indésirables, requestionneront la raison d'être des politiques, etc. Nous pensons qu'il y a un rôle ici pour des évaluations par la recherche, mais aussi des « évaluations politiques », dont nous parlerons dans la partie suivante.

À noter enfin **le chantier particulier que constitue l'évaluation de la législation** : « 23 000 pages annuelles au Journal officiel, 9 000 lois en vigueur et 23 883 décrets, 70 nouvelles lois et 1 500 décrets chaque année, un Code général des impôts comptant plus de 4 500 articles législatifs et réglementaires »^{xix}... Sans permettre de résorber cet énorme passif, les opportunités de s'y attaquer devraient être saisies. La remise à plat des niches fiscales, par exemple, aurait dû s'appuyer sur une synthèse et des travaux supplémentaires d'évaluation, tout comme les travaux de simplification⁹. La Commission européenne réalise par exemple des travaux d'évaluation thématiques (*fitness checks*) pour étudier notamment la pertinence et la cohérence du corpus législatif sur les sujets étudiés. Cette approche permet de cadrer ensuite les initiatives éventuelles de simplification.

Pour contribuer au débat démocratique

Pour Jean-René Brunetière, évaluer, ça sert « d'abord à entretenir la conversation... Et ce n'est pas rien, [car] dans ces conversations sur la chose publique, les points de vue et les valeurs, partagés ou non, s'expriment et nourrissent le sentiment d'appartenir à une même communauté »^{xx}. Cet enjeu nous semble d'autant plus important dans un contexte de post-vérité : L'évaluation a un rôle pour proposer une base factuelle aux débats publics et montrer l'inanité des solutions toutes faites^{xxi}.

Pour autant, elle fait face dans ce défi à deux paradoxes. Le premier, c'est que l'évaluation intéresse le plus le public (et les élu·es tout autant) à un moment où la

⁹ Cette idée n'est pas nouvelle. De 1996 à 1999, le Parlement s'était ainsi doté d'un Office parlementaire d'évaluation de la législation, avec pour objectif « de procéder à des études pour évaluer l'adéquation de la législation aux situations qu'elle régit. L'office [était] également investi d'une mission de simplification de la législation ». Loi 96-516 1996-06-14 art. 1 JORF 15 juin 1996

politique n'a généralement qu'à peine été mise en œuvre, et alors que ses effets sont encore peu perceptibles, par exemple un an après adoption^{xxiii}. Le second, c'est que plus l'évaluation est institutionnalisée, systématique, plus elle court le risque d'apparaître peu légitime et « aux ordres ». Il faut donc se détacher de l'idée qu'une seule évaluation, si indépendante ou rigoureuse qu'elle soit, pourrait répondre à tous les besoins.

Nous pensons que l'enjeu est ici d'organiser la diversité des commandes et des approches ; pas tant de coordonner que d'articuler les évaluations, de façon à rendre compte de différents points de vue sur une politique donnée.

C'est en effet le rôle de l'État, sur une politique donnée, de rendre compte de l'atteinte de ses objectifs. Mais cela peut être le rôle du Parlement et de ses groupes d'évaluer, ou d'être à l'initiative d'évaluations au regard des critères qui leur importent et qui peuvent différer des objectifs initiaux : évaluer par exemple la politique nationale de lutte contre le changement climatique au regard de ses effets sociaux, territoriaux, économiques, de sa cohérence avec les autres politiques menées, etc. L'insertion systématique de clauses évaluatives va dans ce sens, mais nous pensons que le Parlement ne peut pas attendre de l'État qu'il évalue du point de vue du Parlement !

Ces évaluations pourraient être menées ou pilotées par des député·es et des sénateurs/rices, indépendamment ou collectivement, au titre de droits de tirage par groupe ou dans une logique transpartisane. En Rhône-Alpes, pendant plus de 10 ans, les principales évaluations étaient pilotées par un collectif d'élus·es issus·es de tous les groupes du Conseil régional, assurant ainsi la pertinence du questionnement évaluatif, la transparence et donc la crédibilité de la démarche, et contribuant à la montée en expertise des élus·es et à la qualité des débats dans l'hémicycle régional¹⁰. Une telle approche nécessite de doter le Parlement d'une forte expertise d'évaluation interne et pas uniquement externalisée, rattachée au Bureau, ce qui nécessite peut-être la tenue d'un concours spécifique ou la formation intensive de personnels existants. Cette cellule d'évaluation pourrait ainsi répondre aux cahiers des charges émis par les député·es et sénateurs/rices eux-mêmes, et fournir des analyses qui appuieront ensuite leurs prises de position dans le débat public.

Sur les grands sujets de société, cela pourrait être le rôle du Conseil économique et social environnemental (CESE), assemblée de la société civile organisée, de mettre en place des évaluations pluralistes et participatives ou citoyennes, à dimension récapitulative et visant avant tout à créer un socle commun de discussion sur l'action publique évaluée. Dans une telle configuration, les corps intermédiaires comme les ONG pourraient verser leurs propres « évaluations militantes » au débat. Enfin, les

¹⁰ Ce que nous avons pu constater en participant en 2012 à l'évaluation de la politique du Transport express régional pour cette Région.

évaluations citoyennes sont aujourd'hui un des grands absents du paysage évaluatif en France, malgré leurs apports réels pour faire apparaître ce qui compte vraiment pour les Français·es^{xxiii}.

Ces évaluations, leur articulation et leur mise en débat, nous semblent au moins aussi importantes que des « évaluations indépendantes et scientifiques » pour réellement contribuer au débat démocratique.

CONCLUSION : ARTICULER, UTILISER ET PAS SEULEMENT COORDONNER

Nous avons voulu montrer ici le potentiel de l'évaluation pour améliorer l'action publique, saisie tout autant dans son processus de conception, de mise en œuvre et de révision que d'objet du débat public. Des solutions peuvent être trouvées pour renforcer ce rôle aujourd'hui trop mineur.

Il y a cependant un équilibre à trouver entre intervention et laissez-faire. Les évaluateurs se plaisent à dire que leur rôle est de « dire la vérité au pouvoir »^{xxiv}, sans doute un peu trop complaisamment. Mais peuvent-ils le faire dans un cadre trop institutionnalisé ? Paradoxalement peut-être, il est bon que le pouvoir ne s'occupe pas trop d'organiser l'évaluation et que l'évaluation n'ait pas trop de pouvoir^{xxv}. Ce d'autant que les évaluateurs/rices, comme les autres, ont déjà fort à faire pour conserver une distance critique vis-à-vis des idéologies du moment, sortir des sentiers battus, et ainsi changer les perspectives et dire des choses difficiles à entendre^{xxvi}. De même, il faut se garder de démarches trop systématiques qui finissent par peser plus qu'elles n'apportent.

En bref, c'est d'une « politique publique de l'évaluation » dont nous avons besoin. Politique visant à coordonner sans doute, mais peut-être avant tout à articuler et encourager les initiatives, assurer la diversité des approches, des points de vue et des acteurs, et permettre aux antagonismes de s'exprimer. Le Parlement, parce qu'il est le lieu de la vie démocratique française, doit ici donner l'exemple pour que l'évaluation devienne réellement partie intégrante de cette dernière.

- ⁱ Morel-à-l'Huissier, P., & Petit, V. (2018). Rapport d'information sur l'évaluation des dispositifs d'évaluation des politiques publiques, 1–207.
- ⁱⁱ Gauthier, B. (2016). Evaluation in Canada in 2025: what could be, what should be, and what to do now. *Evaluative Voices*, (2), 1–12.
- ⁱⁱⁱ SFE. (2006). Charte de l'évaluation des politiques publiques et des programmes publics.
- ^{iv} Patton, M. (2008). *Utilization-focused evaluation*. London: Sage.
- ^v Lloyd, R., & Schatz, F. (2015). *Improving Quality: Current Evidence on What Affects the Quality of Commissioned Evaluations*. Centre for Development Impact.
- ^{vi} Dans les années 1990, pourtant, on a pu parler d'une « évaluation à la française » dont les spécificités étaient la place prépondérante des chercheurs, la multidisciplinarité et l'implication des parties prenantes. Spenlehauer, V. (1999). Intelligence gouvernementale et sciences sociales. *Politix. Revue Des Sciences Sociales Du Politique*, 12 (48), 95–128.
- Duran, P., Monnier, É., & Smith, A. (1995). Evaluation a la française: Towards a New Relationship between Social Science and Public Action. *Evaluation*, 1 (1), 45–63.
- ^{vii} Baruch, B., Ling, T., Warnes, R., & Hofman, J. (2018). Evaluation in an emerging field: Developing a measurement framework for the field of counter-violent-extremism. *Evaluation*, 24 (4), 475–495.
- ^{viii} Pawson, R., Greenhalgh, T., Harvey, G., & Walshe, K. (2005). Realist review – a new method of systematic review designed for complex policy interventions. *Journal of Health Services Research & Policy*, 10 (1_suppl), 21–34.
- van der Knaap, L. M., Leeuw, F. L., Bogaerts, S., & Nijssen, L. T. J. (2017). Combining Campbell Standards and the Realist Evaluation Approach: The Best of Two Worlds? *American Journal of Evaluation*, 29 (1), 48–57.
- ^{ix} Munerol, L., Cambon, L., & Alla, F. (2013). Le courtage en connaissances, définition et mise en œuvre ? une revue de la littérature. *Santé Publique*, 25 (5), 587.
- ^x ANSA. (2017). *What Works Centres britanniques : quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France ?*
- ^{xi} Delahais, T., & Devaux-Spatarakis, A. (2018). Évaluation des politiques publiques et sociologie : état des lieux d'une relation distanciée. *Sociologies Pratiques*, 36 (1), 47–56.
- ^{xii} Ezenwa, N. O. (2014). Basics of Monitoring and Evaluation. *IOSR Journal of Humanities and Social Science*, 1–12.
- ^{xiii} Leeuw, F. L., & Furubo, J.-E. (2008). Evaluation Systems. *Evaluation*, 14 (2), 157–169.
- ^{xiv} Matyjasik, N. (2010). L'évaluation des politiques publiques dans une France décentralisée. Institutions, marché et professionnels. Université de Bordeaux; Université Montesquieu-Bordeaux IV; Institut d'études politiques de Bordeaux; SPIRIT.
- ^{xv} Devaux-Spatarakis, A. (2014). *La méthode expérimentale par assignation aléatoire : un instrument de recombinaison de l'interaction entre sciences sociales et action publique en France ?* Centre Emile Durkheim–science politique et sociologie comparatives, UMR5116.
- ^{xvi} France Stratégie. (2018). Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, 1–100.
- ^{xvii} Delahais, T., & Lacouette-Fougère, C. (2019). Try again. Fail again. Fail better. Analysis of the contribution of 65 evaluations to the modernisation of public action in France. *Evaluation*, 1(3), 1–18.
- ^{xviii} Leeuw, F. L., & Furubo, J.-E. (2008). Evaluation Systems. *Evaluation*, 14 (2), 157–169.
- ^{xix} Malone, A. (2009). *Réglementer moins, réglementer mieux ? Les analyses d'impact de la réglementation* (No. 151). *La note de veille* (pp. 1–10).
- ^{xx} Brunetière, J.-R. (2013). À quoi sert l'évaluation de l'action publique ? In *Évaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique* (pp. 203–220). Institut de la gestion publique et du développement économique.
- ^{xxi} Picciotto, R. (2018). Is evaluation obsolete in a post-truth world? *Evaluation and Program Planning*, 73, 88–96.
- ^{xxii} Lehtonen, M. (2014). Evaluating megaprojects: From the “iron triangle” to network mapping. *Evaluation*, 20 (3), 278–295.
- ^{xxiii} Marzolf, É. (2018, October 1). L'évaluation, parent pauvre de la participation. *Acteurs Publics*, (135), 66–67.
- ^{xxiv} Wildavski, A. (1979). Speaking Truth to Power. The Art and Craft of Policy Analysis.
- ^{xxv} Dahler-Larsen, P. (2015). The evaluation society: Critique, contestability and skepticism. *Spazio Filosofico*.
- ^{xxvi} Mathison, S. (2017, September 4). Does Evaluation Contribute to the Public Good? *Australasian Evaluation Society*.

Contribution rédigée dans le cadre de la table-ronde organisée le 14 mars par le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale. Thomas Delahais pour Quadrant Conseil. www.quadrant.coop